



Bouleyres
1636 Broc

G D N

Groupement de défense contre les nuisances de l'aérodrome d'Epagny-Gruyères

BULLETIN D'INFORMATION JUILLET 2003

Le mot du Président

Chers Membres et Amis,

« Elles ont eu chaud... très chaud, les trois promeneuses qui marchaient hier, en début d'après-midi, sur le petit chemin forestier des Marches, le long de la Sarine, entre Broc et Epagny, en Gruyère. Surprises par un imposant fracas, elles n'ont pu que constater, en se retournant, qu'un avion venait de s'écraser à une vingtaine de mètres derrière elles, là où elles venaient tout juste de passer ! » (La Tribune de Genève 24 juin 2003). Sous la violence du choc, le Cessna qui venait de décoller d'Epagny a aussitôt pris feu et ses quatre passagers ont péri carbonisé.

La multiplication des accidents d'aviation inquiète sérieusement les riverains. Comment ne pas l'être quand on constate la difficulté des pilotes à respecter les axes de décollages ou les altitudes minimales ? La situation géographique (dans une cuvette) de l'aérodrome d'Epagny-Gruyères ne facilite certainement pas les choses. Dans de telles conditions, qui peut garantir la sécurité des riverains ? Ne faudrait-il pas prendre d'autres mesures ?

Nous espérons vivement que les responsables de l'aviation et les autorités communales prennent conscience des dangers que font courir ces activités sportives et de loisir à des citoyens qui en subissent déjà les nuisances sonores.

AG

Votre soutien est plus nécessaire que jamais ! Vous trouverez, en annexe, le bulletin de versement qui vous permettra de vous acquitter de la cotisation annuelle fixée à Fr. 30.-. Merci d'avance !

Assemblée générale du GDN du 23 juin 2003

Il est 20h03. Le président André Gremion n'attend pas les retardataires pour ouvrir cette assemblée générale. Après les salutations d'usage et la lecture d'une dizaine d'excuses, il résume la grande activité déployée depuis le 19 mars 2002 : 4 rencontres du comité et 13 séances du Bureau (Président, secrétaire et responsable inform. et communication).

Son rapport présidentiel évoque nos soucis. C'est toujours les mêmes problèmes liés aux diverses activités de l'aérodrome qui nous obligent à intervenir : non respect des axes de décollages et d'atterrissages, non respect des horaires d'exploitation.

Non respect également du « Silence-aviation le dimanche du Jeûne Fédéral » d'autrefois mais que la Commune de Gruyères a décidé de maintenir (sa lettre du 28.4.99) malgré les nouvelles normes fédérales de l'ONA. Mais la réglementation de la Convention d'exploitation, à ce sujet, est tellement entachée d'exceptions, de tolérances particulières que son application crée l'ambiguïté la plus évidente et la justification de tout mouvement ce jour-là. D'où controverses, cette année, très animées entre SAG, chef de place et Commune. L'assemblée aura à débattre cette question.

Mais le Comité a porté son effort principal 2002-03 sur un autre plan : il voulait savoir s'il est vrai que le GDN ne regroupe que « des rouspéteurs et des empêcheurs de « voler en rond » et, de surcroît, des retraités. C'est pourquoi il a procédé à un sondage (ou plutôt à une consultation) sur l'impact que la charge sonore génère autour de ce champ d'aviation. Vous trouverez les modalités ainsi que les résultats de ce test. Le président remercie Serge Comte qui s'est beaucoup investi dans cette initiative dont les résultats nous ont conforté dans nos objectifs.

Les comptes du GDN enregistrent l'arrivée de nouveaux vérificateurs des comptes : ce sont MM André Piccand et Enzo Seghetto. L'élection d'un membre au comité est reportée à l'année prochaine (une femme probablement).

Activité 2003-2004. Le comité propose à l'Assemblée deux objectifs principaux. La Convention d'exploitation règle les problèmes entre la SAG et la Commune de Gruyères. Ce document date du 10 octobre 1992 et a été renouvelé le 28 avril 1999. Cette seconde mouture a accordé de nouvelles libertés et tolérances à la SAG en matière d'exploitation. Malgré nos multiples demandes, la Commune a avalisé ces exigences des pilotes. Or, c'est justement celles-ci qui sont sources de litiges. Nous allons formuler de nouvelles propositions dans le but de rétablir le statu quo.

Le deuxième objectif concerne un ensemble de mesures susceptibles de réduire les nuisances sonores comme le demande le PSIA dans ses injonctions à la SAG.

Les divers se sont résumés à des questions de participants comme :

Quelles sont les conditions d'atterrissages « sauvages » d'hélicoptères ? Réponse : l'autorisation du propriétaire est requise.

Pourquoi une ami Chaux-de-Fonnier vient-il faire du parachutisme à Epagny, alors que la pratique de ce sport existe là-bas ? On n'a pas su lui répondre.

Fin 21h45.

JC

Résolutions

Lors de l'Assemblée générale du 23 juin 2003 les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité :

L'Assemblée prie le Comité d'entreprendre toutes les démarches utiles pour réduire les nuisances provoquées par l'aérodrome d'Epagny, en particulier :

- De demander à la Commune de Gruyères d'adapter la Convention d'exploitation à la prochaine occasion (28 avril 2004), afin de revenir à la situation antérieure et fixer un cadre plus strict aux activités les plus bruyantes, notamment en:
 - ◆ **Supprimant l'autorisation d'atterrissages d'hélicoptères en dehors des heures d'ouverture.**
 - ◆ **Supprimant toute activité le dimanche du Jeûne Fédéral**, comme c'est le cas sur d'autres aérodromes (Buttwil, Hausen-am-Albis, Langenthal, Lommis, Samedan, etc...)
- D'entreprendre toutes les démarches utiles **pour réduire les nuisances provoquées par l'aérodrome d'Epagny**, en particulier:
 - ◆ En maintenant la **limitation du parachutisme** à un maximum de 42 jours programmés par année, en excluant les week-ends successifs ou la présence simultanée de deux avions de largage (porters ou autres) et en demandant la fin des activités de largage une heure plus tôt (19.00 h les samedis, 18.00 h les dimanches)
 - ◆ En demandant la **mise en place de moyens de surveillance** pour faire respecter les axes de vols des avions et hélicoptères.
 - ◆ En **s'opposant à tout agrandissement** des installations, création ou augmentation des activités susceptibles de provoquer des nuisances pour les habitants de la région.

Modifications de la « Convention d'exploitation »

En autorisant l'atterrissage d'hélicoptères en dehors de heures d'ouverture et en introduisant des exceptions le dimanche du Jeûne Fédéral, la modification approuvée par la Commune de Gruyères le 28 avril 1999, de l'Art. 2 de la « Convention d'exploitation », a provoqué une augmentation importante des nuisances sonores.

Depuis 1999, le bruit des hélicoptères à l'atterrissage perturbe quotidiennement la tranquillité des riverains durant la pause de midi et le soir après 20h00 (19h00 les dimanches et jours fériés).

Nous proposons de revenir à la situation antérieure

| Convention d'exploitation du 19.10.92 | Convention d'exploitation du 28.04.99 | Proposition de modifications |
|--|--|--|
| <p>Art. 2 : Horaires d'activités</p> <p>Les décollages d'avions à moteur et d'hélicoptères sont en règle générale effectués dans les limites horaires suivantes:</p> <p>a) du lundi au samedi: 08.00-12.00 / 13.30-20.00</p> <p>b) dimanche et jours fériés: 09.00-12.00 / 13.30-19.00</p> <p>c) aucune activité le dimanche du Jeûne Fédéral, conformément aux normes ONA.</p> <p>Il est décidé des exceptions suivantes:</p> <p>a) sont autorisés sans restriction en dehors des heures d'ouverture :</p> <p>- les atterrissages d'avions à moteur et de planeurs;</p> <p>- ...etc</p> | <p>Art. 2 : Horaires d'activités</p> <p>Les décollages d'avions à moteur et d'hélicoptères sont en règle générale effectués dans les limites horaires suivantes:</p> <p>a) du lundi au samedi: 08.00-12.00 / 13.30-20.00</p> <p>b) dimanche et jours fériés: 09.00-12.00 / 13.30-19.00</p> <p>c) (supprimé)</p> <p>Il est décidé des exceptions suivantes:</p> <p>a) sont autorisés sans restriction en dehors des heures d'ouverture :</p> <p>- les atterrissages d'avions à moteur et de planeurs et d'hélicoptères;</p> <p>- ...etc</p> <p>c) le dimanche du Jeûne Fédéral, les vols d'école, d'entraînement, de remorquage, de contrôle et de plaisance, ainsi que les vols de largage de parachutistes sont interdits.</p> <p>Font exceptions les vols de planeurs avec départ au treuil, les vols de dépannage de planeurs remorqués, ainsi que les vols de plaisance se terminant sur un autre aérodrome.</p> | <p>Proposition de modifications</p> <p>Art. 2 : Horaires d'activités</p> <p>Les décollages d'avions à moteur et d'hélicoptères sont en règle générale effectués dans les limites horaires suivantes:</p> <p>a) du lundi au samedi: 08.00-12.00 / 13.30-20.00</p> <p>b) dimanche et jours fériés: 09.00-12.00 / 13.30-19.00</p> <p>c) aucune activité le dimanche du Jeûne Fédéral.</p> <p>Il est décidé des exceptions suivantes:</p> <p>a) sont autorisés sans restriction en dehors des heures d'ouverture :</p> <p>- les atterrissages d'avions à moteur et de planeurs;</p> <p>- ...etc</p> <p>c) (supprimé)</p> |

Programme du parachutisme à Gruyères en 2003

| <i>(état au 25 avril 2003)</i> | | |
|--------------------------------|-------------------|---|
| <i>Date</i> | <i>Nbre jours</i> | <i>Remarques</i> |
| 8-9 mars | 2 | |
| 29-30 mars | 2 | Ouverture du terrain |
| 12-13 avril | 2 | |
| 26-27 avril | 2 | |
| 17-18 mai | 7 | VR 16 quatre saisons (2 Porters) |
| 29 mai – 1 juin | 4 | Stage PAC No 3, stage de l'Ascension |
| 9-12 juin | 4 | Stage PAC No 4, stage de Pentecôte |
| 13-15 juin | 3 | Activités à Semsales et sauts de démonstration à GruyAir 03 |
| 28-29 juin | 2 | |
| 12-13 juillet | 2 | Stage PAC N° 5 |
| 26-27 juillet | 2 | |
| 18-24 août | 7 | Stage PAC No 6 |
| 13-14 septembre | 4 | |
| 27 septembre | 2 | |
| 4-5 octobre | 2 | |
| 18-19 octobre | 2 | Clôture du terrain |

Sondage GDN 2002

Généralités

Afin d'avoir une idée plus précise de la situation des riverains de l'aérodrome d'Epagny, le GDN a entrepris un sondage d'opinion auprès d'habitants susceptibles d'être gênés par les nuisances sonores provoquées par les activités de cette place d'aviation.

Sur la base d'adresses sélectionnées dans l'annuaire téléphonique, le 20 novembre 2002, plus de 500 questionnaires ont été envoyés par poste à des habitants des communes de Broc, Estavannens, Gruyères, La Tour-de-Trême, le Pâquier-Montbarry, Morlon et Botterens.

Questionnaire

Le questionnaire portait deux questions principales :

1. Etes-vous gêné par les activités de l'aérodrome d'Epagny-Gruyères ?
2. Pensez-vous que des mesures doivent être prises pour réduire les nuisances sonores provoquées par l'aérodrome d'Epagny-Gruyères ?

En outre, en cas de réponse affirmative, d'autres questions tentaient de préciser la nature, la période et l'évolution de la gêne ainsi que les mesures éventuelles qui devraient être mise en place pour réduire ces nuisances.

Enfin, quelques informations statistiques devaient permettre d'analyser les réponses par localité, sexe et tranche d'âges.

Réponses

(Voir tableaux ci-joints)

Sur les 527 questionnaires distribués, 165 réponses ont été reçues entre le 21 novembre et le 23 décembre 2002, soit le 31.3%.

En ce qui concerne la gêne ressentie par les riverains, les réponses confirment que de nombreuses personnes sont gênées par les activités d'Epagny, en particulier à Broc, dans les quartiers du Prieuré, Fin-derrey et les Côtes sud avec plus de 51% des réponses reçues.

La nécessité de prendre des mesures pour réduire les nuisances sonores est également une évidence pour plus de 57% de ces mêmes riverains.

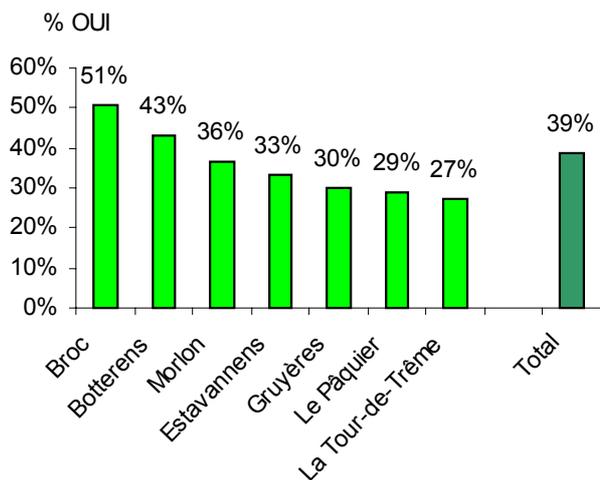
Il est également intéressant de relever que sur l'ensemble des personnes gênées, 65% estiment que les nuisances sonores ont augmenté au cours de ces dernières années.

Des commentaires ont parfois été ajoutés aux questionnaires retournés.

Conclusion

Nous espérons vivement que des mesures seront mises en place pour réduire les nuisances sonores à des valeurs inférieures à ce que nous connaissons actuellement permettant ainsi une cohabitation harmonieuse entre riverains et passionnés d'aviation.

1. Etes-vous gêné par les activités de l'aérodrome d'Epagny-Gruyères ?



La gêne dépend directement de la proximité de l'aérodrome ou des axes de vols. Avec 51% de réponses affirmatives, ce sont les riverains de Broc qui subissent le plus les nuisances directes provoquées par l'aérodrome.

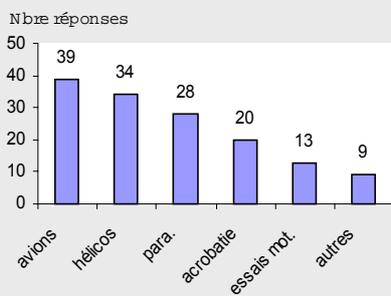
Situés sous les axes de vols, Botterens, Morlon et Estavannens sont également plus exposés.

Gruyères est un peu moins gêné de par son orientation, à l'exception toutefois de certaines habitations d'Epagny et de Bouleyres.

Au Pâquier ce sont principalement les survol d'avions et surtout d'hélicoptères qui perturbent la tranquillité.

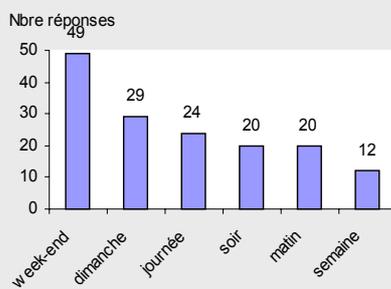
Etant plus éloignés, les habitants de La Tour-de-Trême sont moins concernés.

Quelles sont les nuisances sonores qui vous dérangent ?



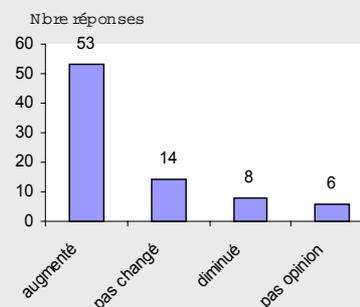
Certaines activités sont particulièrement relevées selon la situation des riverains : survols à basse altitude, acrobatie, essais et mise en marche de moteurs (hélico)...

Quand êtes-vous gêné ?



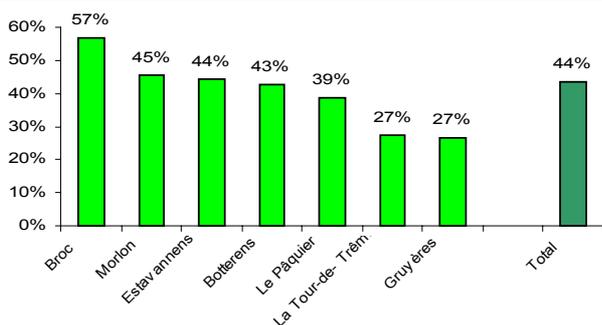
La gêne est plus ressentie le week-end ainsi que le matin pour les hélicoptères. Plusieurs remarques sont faites concernant le bruit durant les cérémonies aux Marches.

Estimez-vous qu'au cours de ces dernières années les nuisances sonores ont :



Certaines personnes qui ne sont pas gênées estiment également que les nuisances sonores ont augmenté.

2. Pensez-vous que des mesures doivent être prises pour réduire les nuisances sonores provoquées par l'aérodrome d'Epagny-Gruyères ?



La réponse à cette question correspond en général à la gêne ressentie avec un pourcentage de oui compris entre 57% pour les plus proches de l'aérodrome ou des axes de vols et de 26% pour les plus éloignés.

Plusieurs personnes non gênées ont également répondu OUI à cette question avec parfois des remarques, dont voici quelques exemples :

- Nuisances sonores ont augmenté à cause des para-hélico
- Interdire les vols d'hélicoptères en série, notamment entre Epagny et Moléson. Respecter les altitudes minimales.
- Limiter les vols touristiques d'hélicoptères
- Limiter certaines activités lesquelles polluent l'environnement pour rien, juste pour un divertissement... !
- Pilatus et gros avions gênent ! Hélicos dérangent entre 12h00 et 13h30
- On n'a plus droit au repos du week-end. Lorsqu'il fait beau on a un bruit de moteur dans le ciel toutes les 3 minutes. C'est la dictature d'une minorité !
- Respecter le silence durant les offices religieux à la chapelle des Marches.

Si oui, à votre avis quelles sont les mesures qui devraient être mises en place

